



Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Paris, le 22 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chantal JOUANNO consulte le Conseil national du paysage sur la prise en compte des enjeux du paysage dans la loi portant engagement national sur l'environnement

Le paysage est en filigrane de la quasi-totalité des enjeux de la loi portant engagement national pour l'environnement. Bâtiments et urbanisme, énergies, biodiversité, gouvernance ont des liens étroits avec la qualité du cadre de vie dont le paysage est partout un élément important. Pourtant, le constat a été fait que le paysage avait été un grand oublié du Grenelle de l'environnement.

Pour réparer cet oubli et inscrire le paysage dans le projet de loi portant Engagement national pour l'environnement, trois chantiers ont été ouverts par le Conseil national du paysage. Le premier sur la publicité et les entrées de ville, le deuxième sur les paysages et l'énergie et le dernier sur la biodiversité et les paysages.

Ces trois thèmes ont été étudiés par autant d'ateliers ouverts largement aux acteurs économiques et aux associations concernées c'est à dire bien au-delà des seuls membres du Conseil national du paysage. 73 personnes ont participé aux ateliers, produisant plus de 150 contributions sur les trois thèmes.

Sur la question de la publicité extérieure, des enseignes et préenseignes, un rapport avait été demandé au sénateur Ambroise Dupont qui a mené ses réflexions à la fois dans l'atelier consacré à ce thème et au-delà à travers de nombreuses consultations. Chantal JOUANNO a remercié le sénateur et salué la qualité du travail effectué, sur un sujet complexe et peu propice au consensus entre les parties prenantes de la réflexion.

Placé sous la responsabilité de Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, le Conseil national du paysage, organisme consultatif, est chargé d'accompagner de son expertise la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique des paysages ainsi que de la Convention européenne du paysage en France.

../..

Le Conseil National du Paysage soutient les propositions en faveur d'une meilleure maîtrise de la place de la publicité dans notre cadre de vie, et d'une plus grande démocratisation des décisions en la matière. Sur la question de la police de cette réglementation, qui clairement ne fait pas consensus, en accord avec Jean-Louis BORLOO, Chantal JOUANNO a proposé de poursuivre la concertation, d'expérimenter et d'évaluer les résultats.

Les débats sur les enjeux des énergies renouvelables et de la biodiversité ont permis au Conseil National du Paysage d'affirmer l'indispensable mise en relation – et non en opposition – entre l'écologie et le paysage : c'est l'axe retenu pour la poursuite des travaux du Conseil National du Paysage.

Enfin, Chantal JOUANNO a remercié l'ensemble des participants pour leur contribution aux ateliers et aux réflexions qui vont permettre d'enrichir le texte du projet de loi Grenelle 2 sur ces enjeux.

Contact presse :

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr
